



PROJET DE FUSION – 4 COMMUNES DOMDIDIER-DOMPIERRE-LECHELLES-RUSSY

Synthèse du rapport du groupe de travail N° 6

travaux publics – police – sécurité – forêts – parchets communaux

Membres du groupe JOYE Pascal

FORNEROD Catherine
GATTLEN Christophe
HUMER Florence
JEMMELY Nicolas

Commune de Dompierre, syndic et
responsable
Commune de Domdidier
Commune de Russy
Commune de Domdidier
Commune de Léchelles

Thèmes traités :

1. Voirie
2. déchetterie
3. Police
4. Service du feu
5. Stand de tir
6. Cimetière
7. Forêt
8. Parchets communaux

Le groupe s'est réuni à 3 reprises entre les mois d'octobre 2012 et de février 2013.

Sa mission: dresser un inventaire pour les quatre communes et émettre des propositions pour la future commune.

La mise en place des infrastructures de la nouvelle commune sera à l'ordre du jour de ce groupe de travail si le projet de fusion est accepté, avec une collaboration active du personnel communal.

1. Voirie

<p>Actuellement :</p> <p><u>Domdidier :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 7 employés dont 2 apprenants <p><u>Dompierre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 2 employés à 50% <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 1 employé à 100%• Véhicule polyvalent neuf en 2013 équipé pour l'hiver, brosse, etc• Service hivernal des routes et fauchage bordures externalisé <p><u>Russy :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Service hivernal des routes et fauchage bordures externalisé	<p>Après la fusion</p> <p>Mise en commun des ressources, amélioration des services.</p> <p>Garder l'équilibre des interventions entre chaque village.</p>
---	--

2. Déchetterie

<p>Actuellement :</p> <p>Chaque commune pratique la taxe au poids avec une taxe personnelle de base.</p> <p>Une disparité importante entre chacune des communes est relevée.</p>	<p>Après la fusion</p> <p>Il convient d'unifier les taxes et de généraliser l'accès de toutes les déchetteries actuelles à chaque habitant.</p> <p>Propositions :</p> <ul style="list-style-type: none">• taxe de base: CHF 60.- / personne dès 18 ans• taxe au poids: CHF 0.40 / kg• taxe agriculteur : CHF 200.- / année <p>Entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none">• Etudier la possibilité d'un centre de tri privé• Taxe au poids• 1 centre de réception
---	--

3. Police

<p>Actuellement :</p> <p>Toutes les communes dépendent de la police de proximité établie au poste d'Estavayer-le-Lac</p> <p>Le centre de police autoroutier sis à Domdidier peut intervenir en cas d'urgence</p>	<p>Après la fusion</p> <p>La situation est du ressort des autorités cantonales</p>
---	---

4. Service du feu

<p>Actuellement :</p> <p><u>Domdidier, Dompierre et Russy:</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Corps unique de sapeur-pompier de Domdidier et environs• Les communes ont adopté le même règlement sur la défense incendie• Convention de collaboration 24h/24h avec le CSP de Léchelles (intervention à Léchelles) <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Corps de sapeur-pompier indépendant• Véhicule neuf et équipé en 2014• Convention de collaboration 24h/24h avec le CSP de Domdidier et environs (intervention à Domdidier, Dompierre, Russy)	<p>Après la fusion</p> <p>Corps des sapeurs-pompiers de Belmont-Broye.</p> <p>Centrale du feu à Domdidier avec un local d'appoint à Léchelles ainsi qu'un véhicule.</p> <p>Le règlement et les taxes seront identiques sur tout le territoire de la nouvelle commune.</p>
---	--

5. Stand de tir

<p>Actuellement :</p> <p><u>Domdidier :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• sans <p><u>Dompierre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 1 stand de tir à 300m <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 1 stand de tir à 300m <p><u>Russy :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• sans	<p>Après la fusion</p> <p>Etudier la pertinence d'un seul lieu pour le tir obligatoire pour la commune de Belmont-Broye.</p> <p>A relever que les cibles doivent être dépolluées dans tous les stands.</p>
--	---

6. cimetière

<p>Actuellement :</p> <p>Chaque commune applique un tarif différent</p> <p><u>Domdidier :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• gratuité sauf pour le columbarium et les non-domiciliés <p><u>Dompierre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Tombe : 400.-• Urne : 100.-• Columbarium 600.-• Jardin du souvenir : 100.- <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• gratuité sauf pour la plaque du columbarium et les non-domiciliés <p><u>Russy :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• avec Dompierre	<p>Après la fusion</p> <p>Les taxes et la réglementation devront être unifiées par les autorités de la nouvelle commune.</p>
---	---

7. forêt

<p>Actuellement :</p> <p>Toutes les communes font partie de la corporation forestière de la Basse-Broye</p> <p><u>Domdidier :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 113 hectares• 28ha de forêt communale <p><u>Dompierre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 4 hectares• 2.5ha de forêt communale <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 321 hectares• 21ha de forêt communale• Remaniement parcellaire en cours <p><u>Russy :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 121 hectares• 8 ha de forêt communale	<p>Après la fusion</p> <p>Mise en commun des ressources, amélioration des services d'entretien</p>
---	---

8. Parchets communaux

Actuellement :	Après la fusion
<p><u>Domdidier :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 233'000 m2• 15 agriculteurs• 1 préposé <p><u>Dompierre :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 367'600 m2• 16 agriculteurs• 1 préposé <p><u>Léchelles :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 190'000 m2• 11 agriculteurs• 1 préposé <p><u>Russy :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• 184'600 m2• 9 agriculteurs• 1 préposé	<p>Les parchets devraient être attribués durant une période de 10 ans suivant la fusion aux agriculteurs habitant l'ancienne commune d'où proviennent les terres agricoles.</p> <p>Passé ce délai la répartition devrait se faire de manière judicieuse et répartie entre les villages.</p> <p>Il serait judicieux que le préposé à l'agriculture de la commune de Belmont-Broye ne soit en fonction qu'en 2017 et qu'il y ait un suppléant.</p>